

An underwater photograph showing a diver in the lower center, surrounded by a large school of fish swimming in the blue water. Sunlight filters through the surface at the top, creating a shimmering effect.

Gestion de la plongée dans les Bouches de Bonifacio

Colloque

Sports de nature et développement des territoires

Aspects juridiques et socio-économiques

27 Novembre 2013

Les Bouches de Bonifacio



Vers une coopération transfrontalière avec la création du G.E.C.T. Parc Marin International des Bouches de Bonifacio

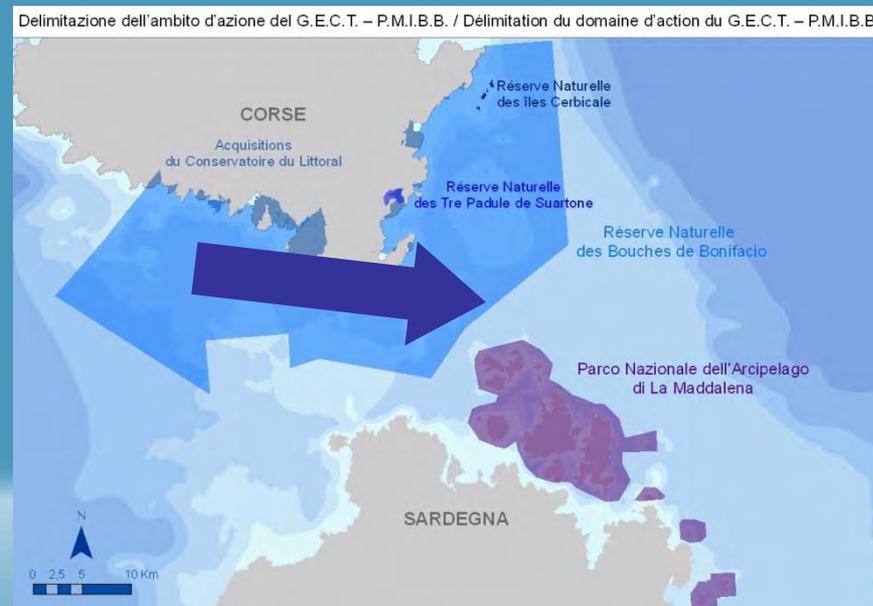
Un accord franco-italien en 1992, pour des objectifs partagés,

Un programme de collaboration corso-sarde dès 1995,

Un parc national en Sardaigne en 1994,

Une réserve naturelle en Corse en 1999,

Un Groupement Européen de Coopération Territoriale en 2012



Des règles issues du « consensus »

- L'expérience des réserves des îles Lavezzi et des îles Cerbicale dès les années 80,
- L'implication des communes,
- Le comité franco italien de pilotage du projet, associant les acteurs économiques,
- Mais un encadrement réglementaire

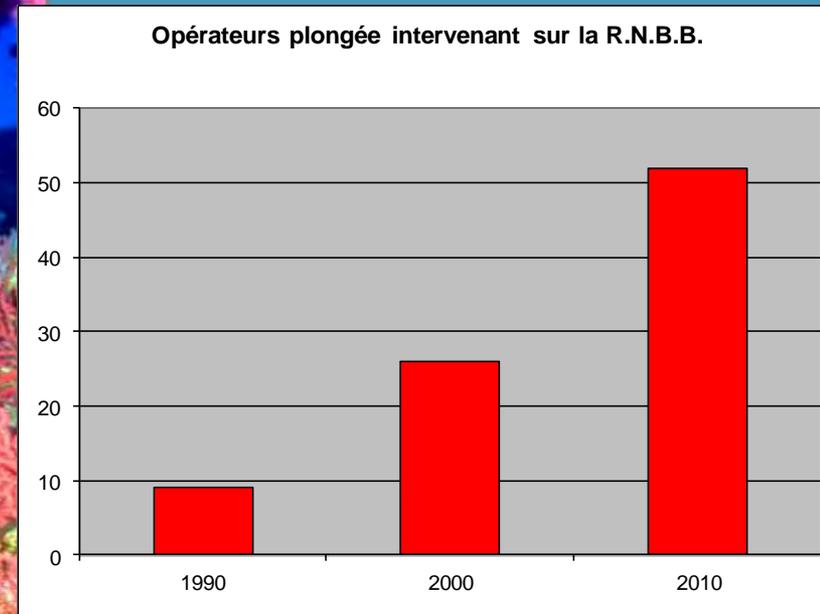
Des moyens de gestion

- Des agents sur le terrain, pour informer et surveiller,
- Des suivis scientifiques avec la participation des pêcheurs,
- Un comité consultatif de gestion,
- Des rencontres et réunions,.....



Les limites du dispositif

- L'évolution des pratiques et des niveaux de fréquentation
- L'absence de représentation de certains acteurs



Le site du Pelu



Jusqu'à 10 000 plongées par an

Les raisons du succès

- Flore et faune de très belles qualités,
- Facilité d'accès au site (remontée rocheuse à 15 mètres de profondeur),
- A mi chemin entre Corse et Sardaigne
- Médiatisation à l'échelle européenne (films, revues, articles)
- Pratique du nourrissage...



Des impacts sur le milieu



Années 2000



Les mesures d'accompagnement

L'information et la formation des acteurs et usagers ;

» *Intervention au niveau de la formation (CREPS...),*

La mise en œuvre de chartes de partenariat ;

» *Taille des palanquées,*

» *Niveau des plongeurs, lestage et équilibrage...*

» *Nourrissage,*

» *Eclairage, passage sous les grottes....*

Les aménagements ;

» *Mouillage organisé,*



OEC

La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio créée en 1995, s'étend sur plus de 80 000 hectares.
Elle poursuit la conservation et la valorisation du patrimoine littoral et marin de la réserve et de l'ensemble de la Corse. L'Office de l'Environnement de la Corse gère ce territoire qui s'étend sur 4 000 hectares au sein du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rives Lacustres. Ce territoire est riche d'un ensemble de paysages exceptionnels, de formations géologiques remarquables, et est inclus dans l'itinéraire international pour les amateurs de marine.

Le Parc Marine International entre la Corse et la Sardaigne associe protection de l'environnement, développement durable, culture, France et Italie et les Régions Corse et Sardaigne ainsi qu'un ensemble d'acteurs publics et privés. La réserve naturelle des Bouches de Bonifacio est une structure de gestion transfrontalière. La création de cette entité est le résultat de deux motivations : la volonté d'entretenir une tradition maritime comme une entité unique, unique, insubmersible et unique (comme un territoire) ; la volonté de répondre ensemble depuis le 15 novembre 2004, concertée cette démarche. Le programme communautaire INTERREG III a permis de concrétiser et d'élaborer les solutions les mieux adaptées pour cette gestion.

Le Parc National de l'Archipel de la Maddalena, première réserve marine en Sardaigne, est la Loi n° 10/1994, adoptée le 27 mai 1994, affecte une zone terrestre de 1 100 hectares et une zone marine de 15 000 hectares. La gestion, effective, qui a débuté le 27 juin 1995, fait suite à l'institution de l'Office National de l'Environnement de la Maddalena. L'environnement marin nous offre des fonds, une vie sous-marine et les plus riches de Méditerranée. Assurer la sauvegarde de la diversité biologique élevée des sites et, sont présents des habitats prioritaires, des espèces menacées, et une faune et une flore rares.

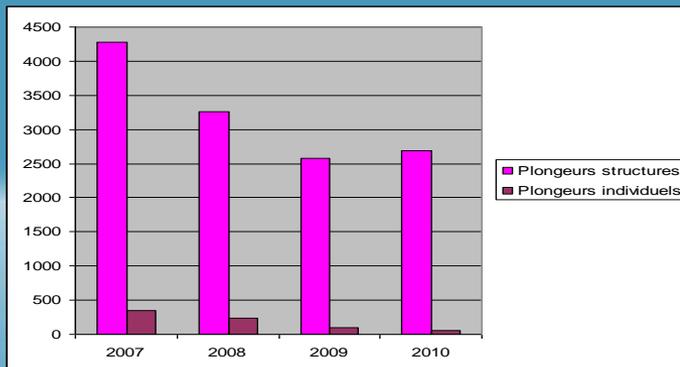
Le Parc National de l'Archipel de la Maddalena, première réserve marine en Sardaigne, est la Loi n° 10/1994, adoptée le 27 mai 1994, affecte une zone terrestre de 1 100 hectares et une zone marine de 15 000 hectares. La gestion, effective, qui a débuté le 27 juin 1995, fait suite à l'institution de l'Office National de l'Environnement de la Maddalena. L'environnement marin nous offre des fonds, une vie sous-marine et les plus riches de Méditerranée. Assurer la sauvegarde de la diversité biologique élevée des sites et, sont présents des habitats prioritaires, des espèces menacées, et une faune et une flore rares.

UN PARC MARIN INTERNATIONAL ENTRE CORSE & SARDAIGNE

UN PARCO MARINO INTERNAZIONALE TRA CORSICA E SARDEGNA

Quelques résultats

- 2004 : Signature charte de plongée (6 opérateurs locaux / 20 opérateurs sardes).
- 2005 - 2007 : expérimentation mouillage organisé, résolution problèmes techniques...
- 2008 – 2013 : 4 ancrages sur corps morts, 4 ancrages sur roches, bouées immergées à 3 m... donnent toute satisfaction.
 - la fréquentation se reporte sur d'autres sites.
 - La charte est respectée.
 - Limitation de l'impact .



Conclusions et perspectives

- *Les espaces naturels ne sont plus des espaces de pleine liberté, il faut tenir compte de l'évolution du milieu et des pratiques*
- *Les comportements individuels ont évolué mais l'augmentation de la fréquentation en minimise les répercussions*
- *Il faut fédérer les usagers pour privilégier le dialogue mais sans minimiser le rôle de la réglementation*
- *Il faudra équiper d'autres sites, mais aussi envisager d'autres pistes ...*



Merci de votre attention